

# *États financiers*

**Caisse populaire Desjardins du  
Centre d'Ahuntsic**

Numéro de transit : 30166

Au 31 décembre 2009

Service de vérification

# Table des matières

## Rapport des vérificateurs

## États financiers

Bilan.....	1
États des résultats et des excédents à répartir.....	2
État de la répartition.....	3
États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu.....	4
État des réserves.....	5
État des flux de trésorerie.....	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8

## Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Service de vérification* <sup>1</sup>

<sup>1</sup>Comptable agréé auditeur permis n° 9526

Montréal (Québec), le 14 avril 2010

**Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins**

7400, boulevard les Galeries d'Anjou, bureau 500

Anjou (Québec) H1M 3M2

514 448-6886 – 1 866 448-6886, poste 6001

Télécopieur : 514 448-6885

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Bilan

au 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Actif</b>			
Liquidités et placements	5	<b>29 628 167 \$</b>	34 050 614 \$
Prêts	6		
Particuliers		<b>208 351 871</b>	198 532 284
Entreprises		<b>92 975 651</b>	87 759 610
		<b>301 327 522</b>	286 291 894
Provision cumulative		<b>2 050 875</b>	2 175 212
		<b>299 276 647</b>	284 116 682
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	<b>2 081 682</b>	2 258 243
Intérêts courus et autres		<b>4 349 989</b>	4 544 006
		<b>6 431 671</b>	6 802 249
<b>Total de l'actif</b>		<b>335 336 485 \$</b>	324 969 545 \$
<b>Passif</b>			
Dépôts			
Épargne à terme		<b>167 948 575 \$</b>	182 377 009 \$
Autres		<b>105 195 794</b>	81 978 963
		<b>273 144 369</b>	264 355 972
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	<b>28 570 238</b>	30 591 427
Intérêts courus et autres		<b>4 264 733</b>	5 374 944
		<b>32 834 971</b>	35 966 371
		<b>305 979 340</b>	300 322 343
<b>Avoir</b>			
Capital social	9	<b>6 722 196</b>	3 792 198
Excédents à répartir		-	1 915 529
Cumul des autres éléments du résultat étendu	10	<b>152 032</b>	(385 301)
Réserves		<b>22 482 917</b>	19 324 776
		<b>29 357 145</b>	24 647 202
<b>Total du passif et de l'avoir</b>		<b>335 336 485 \$</b>	324 969 545 \$

Signé pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultats</b>			
Revenu d'intérêts		<b>13 907 875 \$</b>	17 213 292 \$
Frais d'intérêts		<b>6 482 765</b>	7 524 298
Revenu net d'intérêts		<b>7 425 110</b>	9 688 994
Provision et pertes sur prêts (recouvrements)		<b>(27 383)</b>	267 856
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts (recouvrements)		<b>7 452 493</b>	9 421 138
Autres revenus	11	<b>2 728 725</b>	2 357 628
Autres frais			
Personnel	12	<b>4 248 572</b>	4 317 417
Cotisations aux composantes du Mouvement		<b>948 089</b>	889 094
Locaux		<b>466 677</b>	467 817
Frais généraux	13	<b>3 149 290</b>	3 180 833
		<b>8 812 628</b>	8 855 161
Excédents avant juste valeur, investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, impôts et ristournes		<b>1 368 590</b>	2 923 605
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		<b>(1 013 768)</b>	1 581 543
Revenus (pertes) liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5	<b>1 424 942</b>	(2 490 071)
Excédents avant impôts et ristournes		<b>1 779 764</b>	2 015 077
Impôts sur les excédents	14	<b>108 013</b>	1 058 460
<b>Excédents de l'exercice avant ristournes</b>		<b>1 671 751</b>	956 617
Ristournes aux membres	15	<b>282 568</b>	672 301
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	14	<b>(64 708)</b>	(150 828)
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>1 453 891</b>	435 144
<b>Excédents à répartir</b>			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		<b>(1 408 776)</b>	2 502 807
• Instruments dérivés		<b>777 223</b>	(1 199 640)
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		<b>46 885</b>	-
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		-	167 905
Virement provenant de (affectation à) l'état de la répartition		<b>(860 573)</b>	9 313
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		<b>(8 650)</b>	-
<b>Excédents à répartir</b>		<b>- \$</b>	1 915 529 \$

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Excédents à répartir de l'exercice précédent	<b>1 915 529 \$</b>	2 057 529 \$
Affectation à l'état des excédents à répartir	-	(9 313)
Répartition par les membres :		
• Intérêts sur les parts permanentes	<b>(122 453)</b>	(153 973)
• Intérêts sur les parts de ristournes	<b>(6 334)</b>	(4 256)
• Réserve générale	<b>(1 806 195)</b>	(927 342)
• Réserve de stabilisation	<b>(18 513)</b>	-
• Réserve pour ristournes éventuelles	-	(900 000)
• Fonds d'aide au développement du milieu	-	(100 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes	<b>37 966</b>	37 355
<b>Solde après répartition</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	<b>860 573 \$</b>	-
Répartition par les membres en vertu d'une convention de fusion :		
• Intérêts sur les parts permanentes	<b>(173 065)</b>	-
• Intérêts sur les parts de ristournes	<b>(9 768)</b>	-
• Réserve générale	<b>(175 695)</b>	-
• Réserve de stabilisation	<b>(543 911)</b>	-
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes	<b>41 866</b>	-
<b>Solde après répartition</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultat étendu</b>			
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>1 453 891 \$</b>	435 144 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		<b>(6 982)</b>	(7 318)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>528 809</b>	(954 234)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>15 506</b>	325 774
		<b>544 315</b>	(628 460)
Total des autres éléments du résultat étendu		<b>537 333</b>	(635 778)
<b>Résultat étendu</b>		<b>1 991 224 \$</b>	(200 634) \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>(385 301) \$</b>	250 477 \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		<b>537 333</b>	(635 778)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	10	<b>152 032 \$</b>	(385 301) \$

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve plus-value (globale)</b>		
<b>Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>3 349 700 \$</b>	5 850 397 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>29 159</b>	2 110
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>1 408 776</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(2 502 807)
Solde à la fin de l'exercice	<b>4 787 635 \$</b>	3 349 700 \$
<b>Réserve plus-value – instruments dérivés</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>1 222 871 \$</b>	23 231 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	1 199 640
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>(777 223)</b>	-
Solde à la fin de l'exercice	<b>445 648 \$</b>	1 222 871 \$
Réserve plus-value (globale)	<b>5 233 283 \$</b>	4 572 571 \$
<b>Réserve générale</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>12 722 789 \$</b>	11 795 447 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	<b>1 981 890</b>	927 342
Solde à la fin de l'exercice	<b>14 704 679 \$</b>	12 722 789 \$

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve de stabilisation</b>		
Solde au début de l'exercice	1 041 234 \$	1 041 234 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	562 424	-
Solde à la fin de l'exercice	1 603 658 \$	1 041 234 \$
<b>Réserve pour ristournes éventuelles</b>		
Solde au début de l'exercice	832 095 \$	100 000 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	900 000
Affectation à l'état des excédents à répartir	-	(167 905)
Solde à la fin de l'exercice	832 095 \$	832 095 \$
<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>		
Solde au début de l'exercice	156 087 \$	56 087 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	100 000
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice	(46 885)	-
Solde à la fin de l'exercice	109 202 \$	156 087 \$
<b>Total des réserves</b>	<b>22 482 917 \$</b>	<b>19 324 776 \$</b>

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>	<b>1 453 891 \$</b>	435 144 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts (recouvrements)	<b>(27 383)</b>	267 856
Amortissement des immobilisations	<b>350 115</b>	308 715
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	<b>(540 661)</b>	168 113
Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	<b>(1 408 776)</b>	2 502 807
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	<b>1 013 768</b>	(1 581 543)
Autres	<b>(890 260)</b>	234 673
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>(49 306)</b>	2 335 765
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts des membres	<b>8 289 356</b>	28 413 123
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	<b>6 272 299</b>	(6 390 792)
Accroissement des emprunts à terme	<b>3 199 337</b>	-
Remboursement des emprunts à terme	<b>(11 492 825)</b>	(2 081 511)
Nouvelle émission de parts permanentes	<b>2 882 140</b>	-
Autre variation nette du capital social	<b>39 208</b>	143 999
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts	<b>(231 788)</b>	(120 874)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>8 957 727</b>	19 963 945
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des prêts	<b>(15 132 582)</b>	(13 444 527)
Variation nette des placements	<b>(993 388)</b>	(2 190 602)
Variation nette des immobilisations	<b>(173 554)</b>	(387 493)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(16 299 524)</b>	(16 022 622)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>(7 391 103)</b>	6 277 088
Trésorerie au début de l'exercice	<b>11 806 320</b>	5 529 232
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4 415 217 \$</b>	11 806 320 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	<b>7 009 067 \$</b>	7 592 014 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	<b>441 816</b>	196 850

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

### Note 2. Nouvelles conventions comptables

#### Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

#### Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

#### Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 2. Nouvelles conventions comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

### Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 21.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 3. Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

#### Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

#### Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

#### Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 4. Modifications comptables futures

#### Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

#### Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Note 5. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	4 415 217 \$	11 806 320 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	11 875 846	9 555 201
Dépôts à terme et autres	-	940 875
Placements au fonds de liquidité sous gestion	13 337 104	11 748 218
	<b>29 628 167 \$</b>	<b>34 050 614 \$</b>

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

### Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

### Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2009	2008
<b>Particuliers</b>		
Habitation	165 887 852 \$	163 131 046 \$
Consommation et autres	42 464 019	35 401 238
<b>Entreprises</b>		
Commerciales et industrielles	92 721 653	83 992 019
Agricoles, forestières et pêcheries	619	270 710
Administrations et institutions publiques	253 379	3 496 881
	<b>301 327 522 \$</b>	286 291 894 \$

### Prêts et provision

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	203 547 053 \$	91 607 824 \$	-	295 154 877 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	4 716 332	1 031 410	-	5 747 742
Prêts douteux bruts	88 486	336 417	-	424 903
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>208 351 871</b>	<b>92 975 651</b>	<b>-</b>	<b>301 327 522</b>
Provision spécifique	(88 275)	(293 676)	-	(381 951)
Provision générale	-	-	(1 668 924)	(1 668 924)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>208 263 596 \$</b>	<b>92 681 975 \$</b>	<b>(1 668 924) \$</b>	<b>299 276 647 \$</b>

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

2008				
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	196 361 180 \$	85 520 740 \$	- \$	281 881 920 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	2 106 514	1 695 360	-	3 801 874
Prêts douteux bruts	64 590	543 510	-	608 100
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>198 532 284</b>	<b>87 759 610</b>	<b>-</b>	<b>286 291 894</b>
Provision spécifique	(61 334)	(377 033)	-	(438 367)
Provision générale	-	-	(1 736 845)	(1 736 845)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>198 470 950 \$</b>	<b>87 382 577 \$</b>	<b>(1 736 845) \$</b>	<b>284 116 682 \$</b>

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

### Prêts en souffrance mais non douteux

2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	<b>4 103 977 \$</b>	<b>375 150 \$</b>	<b>30 874 \$</b>	<b>206 331 \$</b>	<b>4 716 332 \$</b>
Entreprises	<b>767 694</b>	<b>207 341</b>	<b>25 749</b>	<b>30 626</b>	<b>1 031 410</b>
	<b>4 871 671 \$</b>	<b>582 491 \$</b>	<b>56 623 \$</b>	<b>236 957 \$</b>	<b>5 747 742 \$</b>

2008					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	1 739 055 \$	43 685 \$	42 192 \$	281 582 \$	2 106 514 \$
Entreprises	1 647 873	-	47 487	-	1 695 360
	3 386 928 \$	43 685 \$	89 679 \$	281 582 \$	3 801 874 \$

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

#### Variation de la provision

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	61 334 \$	377 033 \$	1 736 845 \$	2 175 212 \$
Recouvrements de provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	50 123	(9 585)	(67 921)	(27 383)
Radiations et autres	(23 182)	(73 772)	-	(96 954)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>88 275 \$</b>	<b>293 676 \$</b>	<b>1 668 924 \$</b>	<b>2 050 875 \$</b>

  

	2008			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	77 887 \$	127 080 \$	1 646 003 \$	1 850 970 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	10 302	166 712	90 842	267 856
Radiations et autres	(26 855)	83 241	-	56 386
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>61 334 \$</b>	<b>377 033 \$</b>	<b>1 736 845 \$</b>	<b>2 175 212 \$</b>

### Note 7. Immobilisations

	Vie utile (années)	2009			2008
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Terrain		77 104 \$	- \$	77 104 \$	77 104 \$
Immeuble	10 et 25	2 785 179	1 202 825	1 582 354	1 717 372
Matériel	3 à 10	1 549 343	1 127 119	422 224	463 767
		<b>4 411 626 \$</b>	<b>2 329 944 \$</b>	<b>2 081 682 \$</b>	<b>2 258 243 \$</b>

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 350 115 \$ (308 715 \$ en 2008).



# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 10. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2009	2008
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	<b>17 266 \$</b>	24 248 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>134 766</b>	(409 549)
	<b>152 032 \$</b>	(385 301) \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 9 265 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

### Note 11. Autres revenus

	2009	2008
Reliés principalement à l'administration des dépôts	<b>1 027 841 \$</b>	973 285 \$
Reliés à l'administration des autres services	<b>940 247</b>	686 884
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	<b>760 637</b>	697 459
	<b>2 728 725 \$</b>	2 357 628 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

### Note 12. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite	<b>254 917 \$</b>	252 563 \$
Régime d'assurances collectives	<b>191 806</b>	175 669

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 13. Frais généraux

	2009	2008
Informatique	975 565 \$	946 854 \$
Frais de bureau et communications	331 173	337 488
Opérations inter-Caisses	538 748	568 786
Publicité	195 816	224 853
Frais reliés aux dépôts et services	467 195	418 160
Autres	640 793	684 692
	<b>3 149 290 \$</b>	<b>3 180 833 \$</b>

### Note 14. Impôts sur les excédents

La différence entre la dépense d'impôts de 464 131 \$ (416 261 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 43 305 \$ (907 632 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

### Note 15. Ristournes aux membres

Les ristournes d'un montant de 282 568 \$, figurant à l'état des résultats, sont basées sur le mode de répartition prévu à la convention de fusion approuvée à l'assemblée générale tenue le 16 juin 2009. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés.

### Note 16. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2009	2008	2009	2008
Liquidités et placements	29 628 167 \$	34 050 614 \$	2 041 213 \$	(1 830 377) \$
Autres éléments d'actif	2 150 465	2 281 426	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	2 859 841	4 616 059
Emprunts	28 570 238	30 591 427	1 307 790	1 642 611
Autres éléments de passif	455 895	374 992	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	2 773 189	1 745 454

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 16. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps, de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins et de gains sur ventes de prêts, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les ventes ont excédé les achats pour un montant de 6 627 421 \$. Les ventes de prêts ont eu pour effet de générer un gain de 751 711 \$.

### Note 17. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Actif</b>				
Liquidités et placements	29 628 167 \$	30 098 804 \$	34 050 614 \$	34 201 135 \$
Prêts	299 276 647	305 463 707	284 116 682	285 183 325
Autres éléments d'actifs financiers	1 278 608	1 278 608	1 055 841	1 055 841
<b>Passif</b>				
Dépôts	273 144 369	275 690 981	264 355 972	267 393 882
Emprunts	28 570 238	29 507 398	30 591 427	31 401 526
Autres éléments de passifs financiers	2 224 988	2 224 988	2 759 458	2 759 458
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	849 476	849 476	1 644 408	1 644 408
Position créditrice	234 469	234 469	-	-

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 17. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 24 732 872 \$.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux :

	2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Trésorerie	4 415 217 \$	- \$	- \$	4 415 217 \$
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	-	849 476	-	849 476
Position créditrice	-	234 469	-	234 469

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

### Note 18. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

#### Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en septembre 2014. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 199 135 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 19. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux sont les suivants :

2010	71 238 \$
2011	61 385
2012	27 408
2013	30 380
2014	30 380
2015 et après	83 545

---

304 336 \$

---

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 20 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

#### Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

#### Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

#### Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

#### Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

#### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Exposition maximale au risque de crédit

	2009	2008
<b>Éléments constatés au bilan</b>		
Liquidités et placements <sup>(1)</sup>	<b>15 752 291 \$</b>	21 881 374 \$
Prêts :		
• Particuliers	<b>208 263 596</b>	198 470 950
• Entreprises	<b>92 681 975</b>	87 382 577
• Provision générale	<b>(1 668 924)</b>	(1 736 845)
Autres éléments d'actifs financiers	<b>4 145 872</b>	4 610 905
	<b>319 174 810 \$</b>	310 608 961 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 44 096 878 \$ et de 408 077 \$ en date de fin d'exercice.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

2009

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	190 594 703 \$	91 273 525 \$	- \$	281 868 228 \$
Emprunts <sup>(1)</sup>	16 419 779	13 554 243	-	29 974 022
Autres passifs financiers	1 374 924	-	-	1 374 924
Engagements de prêts	44 096 878	-	-	44 096 878
Lettres de garantie et de crédit	408 077	-	-	408 077
Instruments dérivés avec règlement net <sup>(2)</sup>	(83 404)	296 460	46 014	259 070

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 1<sup>er</sup> juin 2021.

(2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

### Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

### Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2009	2008
Impact d'une augmentation	<b>112 913 \$</b>	(59 110) \$
Impact d'une diminution	<b>(35 697)</b>	85 773

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

	2009		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
<b>Éléments non sensibles aux taux d'intérêt</b>	<b>(91 434 319) \$</b>	-	<b>(91 434 319) \$</b>
<b>Éléments sensibles aux taux d'intérêt</b>			
Taux flottant	<b>59 755 689</b>	-	<b>59 755 689</b>
Taux fixe de 0 à 12 mois	<b>(11 237 172)</b>	<b>(24 405 283)</b>	<b>(35 642 455)</b>
Taux fixe de 1 à 5 ans	<b>44 954 795</b>	<b>22 810 678</b>	<b>67 765 473</b>
Taux fixe de plus de 5 ans	<b>(256 175)</b>	<b>1 594 605</b>	<b>1 338 430</b>
		2008	
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(82 753 497) \$	-	(82 753 497) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	71 561 828	-	71 561 828
Taux fixe de 0 à 12 mois	(40 051 392)	(20 869 118)	(60 920 510)
Taux fixe de 1 à 5 ans	50 990 076	20 869 118	71 859 194
Taux fixe de plus de 5 ans	2 070 034	-	2 070 034

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

### Note 21. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

# Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion du capital (suite)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	2009	2008
<b>Fonds propres</b>		
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	<b>6 713 571 \$</b>	3 684 193 \$
Réserves admissibles	<b>19 800 786</b>	20 625 505
Excédents admissibles	<b>2 118 496</b>	2 445 005
Provision générale admissible	<b>1 668 924</b>	1 736 845
Emprunts admissibles	<b>5 827 499</b>	3 180 112
	<b>36 129 276</b>	31 671 660
Investissements <sup>(1)</sup>	<b>(9 368 648)</b>	(9 290 671)
	<b>26 760 628 \$</b>	22 380 989 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

### Note 22. Fusion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic est fusionnée avec la Caisse populaire Saint-André-Apôtre. Cette opération a pour effet de regrouper l'actif, le passif et l'avoir à la valeur inscrite dans les livres des caisses constituantes. Ces éléments sont démontrés au tableau suivant en date du 31 décembre 2009 :

	Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic	Caisse populaire Saint-André-Apôtre
Actif	335 336 485 \$	157 823 329 \$
Passif	305 979 340 \$	145 596 033 \$
Avoir	29 357 145	12 227 296
	335 336 485 \$	157 823 329 \$

La dénomination sociale de la Caisse issue de la fusion est Caisse Desjardins Ahuntsic-Viel.

### Note 23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.